



DÉLIVRANCE DE LA PROTHÈSE MAMMAIRE EXTERNE

Cette formation de l'école ESOOP est homologuée par les signataires de la convention passée avec le comité économique des produits de santé (CEPS). Parmi les signataires, sont présents, le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens, le Syndicat National des Orthopédistes de France (SNOF) et les trois fabricants AMOENA, ANITA et THUASNE. **Homologation n° 2021ECOT03_005**

Objectifs de la formation

Les conditions générales d'attribution définies au sein de l'arrêté du 4 avril 2016 modifient la prise en charge des prothèses mammaires externes inscrites au code de la sécurité sociale (chap. 4 au titre II de la liste prévue à l'article L.165-1 (LPP)).

Cet article demande que les personnes non titulaires d'un diplôme d'orthopédisteorthésiste ou d'un DU d'orthopédie pour les pharmaciens, suivent une formation de 35H qui permette au candidat de justifier de compétences reconnues, pour ces délivrances de prothèses mammaires.

Pour les professionnels de santé, seuls les 3 premiers modules sont obligatoires : soit 20h de formation.

Les non professionnels de santé assistent à tous les modules : soit 35h de formation.

Contenu de la formation

Pour les professionnels de santé, seuls les 3 premiers modules sont obligatoires. (soit 20h de formation).

Les non professionnels de santé assistent à tous les modules (soit 35h de formation).

Les intervenants de cette formation sont des professionnels de santé qui exercent soit dans des services d'oncologie soit au contact de patientes atteintes du cancer du sein. À savoir : un chirurgien oncologue, une psychologue, une kinésithérapeute, une diététicienne, et les trois fabricants AMOENA, ANITA et THUASNE.

Le planning

› **Module 1** (12 h)

Découverte des produits adaptés.

Dans quel environnement doit-on recevoir ces patientes ?

› **Module 2** (6 h ou 3 h pour les professionnels de santé)

Psychologie de la femme atteinte d'un cancer du sein. Quelle écoute ? Intervention d'une psychologue : enjeux en termes de communication, de relation.

› **Module 3** (2 h)

Quelle activité physique est la plus adaptée pendant et après la maladie ?

Intervention d'un kinésithérapeute : l'activité physique adaptée lors de la maladie.

› **Module 4** (4 h)

Cancer du sein, les protocoles, les traitements, les conséquences. Les différentes techniques d'opération.

Intervention d'une chirurgienne-oncologue : les cancers du sein et leurs conséquences.

› **Module 5** (4 h) :

Quelle prise en charge kiné, pendant et après la maladie ? Intervention d'une kinésithérapeute : les gestes nécessaires après l'opération .

› **Module 6** (4 h)

Quelle alimentation durant la maladie ? Intervention d'une diététicienne : la nutrition après un cancer.

› **Module 7** (3h)

Règlementation sur la délivrance de prothèses de seins externes et rencontre avec une patiente.

En fin de formation

Cette formation est réservée à toutes les personnes délivrant des prothèses mammaires externes, elle permettra au candidat de justifier d'une garantie de compétence reconnue et validée par les signataires de la convention.

Document remis en fin de formation :

- Délivrance d'un certificat de formation

Public concerné

› Les professionnels de santé
Titulaire d'un numéro ADELI | 20h possibles

› Les non professionnels de santé
Employés de pharmacie, vendeurs en magasin de matériel médical, personnels de boutiques de lingerie spécialisée délivrant des prothèses mammaires externes | 35h obligatoires

Notre recommandation : si vous êtes éligible à la formation 20H, vous ne verrez que la réglementation, les 3 laboratoires commerciaux, ainsi qu'une partie des modules dédiés à la psychologie. Nous vous recommandons de vous orienter vers la formation 35H, comprenant l'ensemble des modules, ce qui la rend plus riche et plus intéressante.

Coût de la formation

Pour les professionnels de santé AVEC numéro RPPS/ADELI

- 900€ Net de Taxe / Déjeuners inclus

Pour les professionnels de santé SANS numéro RPPS/ADELI

- 1 500€ Net de Taxe / Déjeuners inclus **Eligible au CPF**

Le coût de la formation peut être payé en plusieurs fois et supporté par un financement privé (employeur) ou public (OPCO, Transition Pro, Pôle Emploi, AGEFIPH...), ou personnel
Mesure fiscale de crédit d'impôt pour la formation des chefs d'entreprise : Décret N°2006-1040 du 23/08/2006

Intervenants

- KENOUCHI Ouarda : chirurgien oncologue
- BOULLIER Aurélie : psychologue
- RODRIGUEZ ALICE Carole : kinésithérapeute
- MOTTARD GOERHENS Alix : diététicienne
- DESRENTE Aurélie : orthopédiste-orthésiste
- AMOENA, ANITA et THUASNE : trois fabricants

Dates et lieu de formation

Durée de la formation complète en présentiel : 5 jours.

Date de formation : du 14 au 18 mars 2022

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ : 16

Lieu de formation

Ecole Supérieur d'Orthopédie - ESOOP
8 rue Maryse Bastié 69500 LYON-BRON

Nos certifications



ESOOP, prestataire d'actions de formation, atteste aux 28 indicateurs de la qualité du processus mis en œuvre par les actions concourant au développement des compétences pour la certification QUALIOPI. (certificat n°FR 057213-4)



Datadock

ESOOP satisfait aux 21 indicateurs qualité nécessaires pour dispenser des formations de compétences afin de figurer dans le DATADOCK. (identifiant Datadock n° 0069866)

Comment postuler à la formation ?

Il suffit de remplir le dossier de candidature, verser 380€ d'acompte et régler le solde une semaine avant le début de la formation (sauf en cas de financement CPF).

Des QCM pré et post-formation permettront d'évaluer les compétences et les connaissances acquises lors de cette formation.

A l'issue de ces évaluations, si elle sont validées, les candidats recevront leur attestation de formation.